

LES BOIS DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE



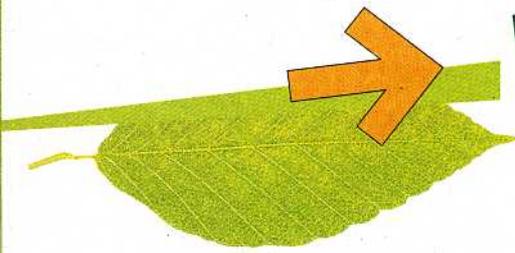
protégeons-les !

ma région pour l'environnement



REGION
CHAMPAGNE ARDENNE

L'intérêt du maintien des petits bois



La Champagne crayeuse, vaste région naturelle de plaines au relief mollement ondulé, occupe 40 % de l'ensemble du territoire des départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

Peu de régions ont connu des transformations aussi radicales de leur paysage végétal.

La vocation de cette région, constituée jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle de pelouses et savarts parcourus par les moutons auxquels ont succédé des phases d'enrésinement est, depuis les défrichements des années cinquante, essentiellement agricole.

Environ 167 000 ha de pineraies ont disparu depuis 1950 ramenant le taux de boisement à moins de 6 % de la surface.

Cette étendue de craie dénudée qui porte encore les séquelles de la Première Guerre mondiale (plusieurs villages ont complètement disparu), est désormais vouée à la grande culture céréalière et betteravière.

Les grands camps militaires, qui pour certains occupent des secteurs ravagés et minés dont personne ne voulait en 1918, sont le reflet de ce que pouvait être cette région avant les grands défrichements.

Même s'ils ont été pendant longtemps considérés comme des importuns par cette agriculture moderne en pleine extension, les bandes boisées et les petits bois présents doivent être confortés dans leur place d'acteurs privilégiés de l'aménagement de ce territoire.

En effet, les arbres et arbustes de la Champagne crayeuse ont des intérêts multiples et variés.



Les boisements



En plaine, les résineux (pin sylvestre et pin noir d'Autriche) offrent le visage caractéristique du paysage champenois. Mais on rencontre également, seuls ou en mélange avec ces pins, des feuillus : bouleaux, saules ou trembles en taillis, hêtres et chênes, plus rarement érables et merisiers.

Tous ces boisements, bien que de surfaces parfois réduites, doivent être conservés car ils assurent de multiples fonctions :

- **Production** de bois de chauffage et de bois d'œuvre, de fruits...
- **Protection** contre le vent, l'érosion, le ruissellement.
- **Apport esthétique** permettant de rompre la monotonie de certains paysages.
- **Maintien d'un microclimat** et conservation d'une diversité écologique et d'un milieu favorable à la flore et à la faune (abri, nourriture et site de nidification pour le gibier).



Les conséquences de la tempête



Comme dans une grande partie du Nord-Est de la France, la tempête du 26 décembre 1999 a causé des dégâts importants dans les forêts champardennaises ; les petits bois de Champagne crayeuse n'ont pas été épargnés par cet ouragan.



On peut estimer que sur l'ensemble de cette région naturelle plusieurs centaines d'hectares ont été détruits.

Après une période de découragement, voire de démotivation, les propriétaires de parcelles boisées en Champagne crayeuse, dans leur grande majorité, envisagent de nouveau l'avenir mais leurs questions n'ont pas encore toujours reçu de réponses :

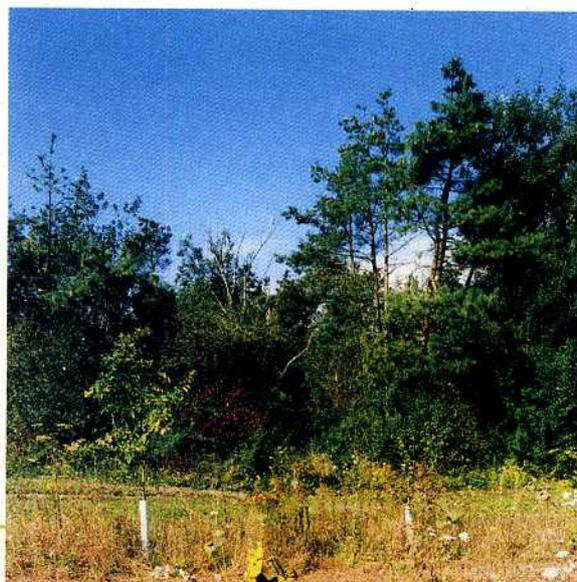
Comment vendre mes chablis et à qui ?

Comment nettoyer mes parcelles encore encombrées de bois renversés ou cassés ?

Comment éviter les risques d'incendie et prévenir les attaques d'insectes ou de champignons sur mes chablis ?

Comment reconstituer mes parcelles ?

Ai-je droit à des aides et à qui m'adresser ?



Les recommandations essentielles



⇒ Assurer la sécurité et l'accès aux parcelles

Une fois la tempête passée, le propriétaire est responsable de tout accident occasionné dans son bois à un promeneur, un chasseur, un forestier ou toute autre personne. Une assurance responsabilité civile est indispensable (l'adhésion à un syndicat de propriétaires forestiers en comprend une).
L'accès aux parcelles doit être assuré : il convient de faire déblayer routes et chemins et d'éliminer les arbres tombés en limite de propriété sur les champs voisins ou les parcelles boisées contiguës.

⇒ Commercialiser les chablis

Pour vendre un lot qui intéressera un acheteur, il faut au moins 100 m³. Aussi, parfois, sera-t-il nécessaire de regrouper des bois provenant de plusieurs propriétés. L'aide d'un expert privé, d'une coopérative ou d'un groupement de gestion facilitera la tâche. En raison de sa difficulté, l'exploitation des chablis devra être réalisée par un bûcheron professionnel. Si toutefois on vend du bois de chauffage à un particulier qui l'exploitera lui-même, ne pas oublier d'établir un contrat de vente.

⇒ Nettoyer les parcelles exploitées

Une fois les chablis exploités, mais généralement il ne s'agira que des plus belles grumes, le parterre des coupes sera encore encombré des branches, taillis et bois de moindre qualité. Il conviendra donc de le nettoyer et ce pour plusieurs raisons :



- prévenir les risques phytosanitaires,
- limiter les risques d'incendie et les dangers encourus par les biens et personnes,
- préparer le terrain pour le reboisement ou l'amélioration de la parcelle.

Ensuite, la reconstitution des parcelles pourra être envisagée. Là aussi, il faudra solliciter les conseils d'un expert, d'un technicien du C.R.P.F.* ou de toute autre personne compétente.

⇒ Bénéficier d'aides financières

A la suite de la tempête, diverses aides publiques (subventions ou prêts) ont été prévues dont certaines sont destinées aux propriétaires forestiers. Se renseigner auprès du Conseil Régional ou de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sur la nature de ces aides et la manière de constituer les dossiers.

Organismes et personnes à contacter

REGION

Région Champagne-Ardenne
(Aides de la Région)
5, rue de Jéricho
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 - Fax 03 26 70 88 99

Direction Régionale de l'Agriculture et
de la Forêt de Champagne-Ardenne
Service Régional de la Forêt et du Bois (Se.R.Fo.B.)
(Aides de l'Etat)
Complexe Agricole du Mont Bernard
Route de Suippes
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 66 20 20 - Fax 03 26 21 02 57

Direction Régionale de l'Environnement
de Champagne-Ardenne
Service Milieux Naturels
(Aides de l'Etat)
44, rue Titon
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 64 69 04 - Fax 03 26 21 11 57

Centre Régional de la Propriété Forestière
de Champagne-Ardenne
(Conseils techniques, économiques et fiscaux)
6, place Sainte Croix
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 65 18 25 - Fax 03 26 65 47 30

C.N.I.E.F.E.B.
Compagnie Nationale des Ingénieurs
et Experts Forestiers et Experts en Bois
(Conseils, vente de bois, travaux)
217, avenue Charles de Gaulle - B.P. 250
08103 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél. 06 08 21 62 62 - Fax 03 24 56 07 19

ARDENNES

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Forêt et Environnement
(Aides de l'Etat, conseils)
44, rue du Petit Bois - B.P. 529
08003 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél. 03 24 33 65 00 - Fax 03 24 33 65 45

Chambre Départementale d'Agriculture
(Conseils techniques)
1, avenue du Petit Bois - B.P. 331
08015 CHARLEVILLE-MEZIERES THEATRE Cedex
Tél. 03 24 56 89 40 - Fax 03 24 33 50 77

Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne des Ardennes
(Conseils techniques, économiques et fiscaux)
Rue du Château - B.P. 5
08010 VILLERS SEMEUSE
Tél. 03 24 57 61 88 - Fax 03 24 32 52 85

Fédération Départementale des Chasseurs (F.D.C.)
(Conseils)
15, rue du Président Kennedy - B.P. 383
08106 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél. 03 24 56 07 35 - Fax 03 24 59 05 75

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
Groupement (G.G.P.F.A.) et Coopérative (COFA)
(Conseils, vente de bois, travaux)
Rue du Château - B.P. 5
08010 VILLERS SEMEUSE
Tél. 03 24 57 52 11 - Fax 03 24 51 97 21

AUBE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Aménagement et Environnement
(Aides de l'Etat, conseils)
Cité Administrative
Rue de Turenne
10026 TROYES Cedex
Tél. 03 25 71 18 01 - Fax 03 25 73 70 22

Chambre Départementale d'Agriculture
(Conseils techniques)
2, rue Jeanne d'Arc - B.P. 4080
10014 TROYES Cedex
Tél. 03 25 73 25 36 - Fax 03 25 73 94 85

Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne de l'Aube
(Conseils techniques, économiques et fiscaux)
B.P. 3070 - 10012 TROYES Cedex
Tél. 03 25 73 24 88 - Fax 03 25 40 11 94

Fédération Départementale des Chasseurs (F.D.C.)
(Conseils)
Chemin de la Queue de la Pelle - B.P. 7
10440 LA RIVIERE DE CORPS
Tél. 03 25 71 51 11 - Fax 03 25 71 51 19

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
Groupement Champenois et Coopérative (COFOR 10)
(Conseils, vente de bois, travaux)
75, avenue du Général Vanier
10000 TROYES
Tél. 03 25 76 92 86 - Fax 03 25 76 92 87

MARNE

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Forêt et Environnement
(Aides de l'Etat, conseils)
Cité Administrative Tirllet
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 68 62 01 - Fax 03 26 64 69 82

Chambre Départementale d'Agriculture
Conseiller Forestier
(Conseils techniques)
Complexe Agricole du Mont Bernard
Route de Suippes - B.P. 525
51008 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 64 08 13 - Fax 03 26 64 95 00

Centre Régional de la Propriété Forestière
Antenne de MONTMIRAIL
(Conseils techniques, économiques et fiscaux)
Centre Social La Rochefoucauld
51210 MONTMIRAIL
Tél. 03 26 81 65 03 - Fax 03 26 42 48 91

Centre Régional de la Propriété Forestière
(Conseils techniques, économiques et fiscaux)
6, place Sainte Croix
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. 03 26 65 18 25 - Fax 03 26 65 47 30

Fédération Départementale des Chasseurs (F.D.C.)
(Conseils)
Complexe Agricole du Mont Bernard
Route de Suippes
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. 03 26 65 17 85 - Fax 03 26 21 68 15

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
Groupement de gestion (G.F.M.)
(Conseils, vente de bois, travaux)
3, rue Lochet
51200 EPERNAY
Tél. 03 26 54 82 40 - Fax 03 26 54 79 92

